

Conditions Générales de Vente, d'inscription et de participation (=CGV) aux formations de l'Association Tilia

Dans le présent document, pour ne pas alourdir le texte, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente, d'inscription et de participation (=CGV) s'appliquent à toutes les activités et formations proposées par l'Association Tilia, définie par ses statuts et son procès-verbal d'assemblée constitutive.

Le client s'inscrivant à une formation ou une activité organisée par l'Association Tilia accepte les présentes conditions en validant son inscription via les moyens mis à disposition sur le site internet <https://association-tilia.ch/>.

Ces conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures. La version applicable à l'achat de l'inscription est celle en vigueur au moment de la commande.

L'enregistrement d'une commande sur le site du prestataire est effectif lorsque le client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette commande constitue un contrat conclu à distance entre le client et l'Association Tilia.

L'Association Tilia se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige relatif à un paiement ou de tout autre ordre est en cours.

2. Inscription

L'inscription aux formations se fait exclusivement par les moyens proposés par l'Association Tilia et indiqués sur son site internet.

L'inscription devient définitive lorsque toutes les modalités d'inscription et de paiement, telles que décrites sur la page d'information du cours, sont respectées.

3. Offre de formations

L'offre de formations de l'Association Tilia est uniquement décidée par le comité de l'association.

L'Association Tilia se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'offre des produits proposés, à sa seule discrétion en-dehors de la période ouverte à l'inscription (sinon voir 6.)

4. Inscription de personnes mineures ou sous curatelle

Les personnes mineures ou sous curatelle doivent fournir une autorisation écrite de leur représentant légal ou curateur avant de pouvoir s'inscrire.

5. Prix

Le montant indiqué pour chaque formation correspond aux frais par personne.

Les frais de déplacement, de repas et de matériel conseillé ne sont pas inclus, sauf mention contraire.

6. Annulation d'une formation par l'Association Tilia

L'Association Tilia peut annuler une formation en cas de force majeure (par exemple : incapacité de l'intervenant, météo très défavorable) ou selon les conditions exigées dans le descriptif de la formation (par exemple : nombre minimum d'inscriptions).

En cas d'annulation d'une formation selon ces conditions, l'Association Tilia remboursera intégralement les personnes inscrites.

7. Annulations, remboursement, défaut de paiement

Toute annulation doit être formulée par écrit à l'Association Tilia. Elle doit ensuite être confirmée par une réponse écrite en retour.

Ces échanges écrits doivent se faire par l'adresse e-mail de l'Association Tilia

Conditions d'annulation pour les activités autres que la formation « Artisan.e.s par nature » :

- Jusqu'à 30 jours avant le début du cours : remboursement intégral.
- Entre 30 et 15 jours avant le début du cours : remboursement à hauteur de 50 %.
- Moins de 15 jours avant le début du cours : aucun remboursement possible, excepté sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'arrêt d'un cours déjà entamé, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de motif majeur, auquel cas l'Association Tilia pourra étudier un arrangement particulier.

La validation d'inscription vaut reconnaissance de dette et titre de main levée au sens de l'article 82 LP.

Le défaut de paiement d'un terme contractuel entraînera, après rappel d'usage et mise en demeure, l'exigibilité immédiate du solde du contrat. En outre, une pénalité équivalente à 10% des sommes dues, sera automatiquement exigée, à titre de clause pénale.

Conditions d'annulation pour la formation « Artisan.e.s par nature » :

L'engagement et l'inscription pour la formation « Artisan.e.s par nature » se fait pour la durée complète des 3 années.

Avant le commencement de la formation :

- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation en cas de motif majeur : remboursement intégral.
- Moins de 30 jours avant le début de la formation en cas de motif majeur : remboursement à hauteur de 50 %.
- Sans motif majeur et quel que soit le délai : aucun remboursement.

En cas d'abandon en cours de formation :

- Avec motif majeur : tous les jours effectués de formation sont dus, le reste est soit remboursé soit non dû selon le mode de paiement.
- Sans motif majeur : la totalité de la formation est due.

Frais de recouvrement : Tout frais de correspondance adressée au défaillant pour l'inviter à assurer le paiement des sommes restées impayées 15 jours après l'échéance du terme, tout honoraire d'avocat, tout droit et émolument d'huissiers de justice pour cette intervention en vue du recouvrement des sommes non payées à l'échéance convenue, seront à la charge du défaillant, en sus des intérêts de droit et des frais répétables.

8. Utilisation des supports de cours et du contenu du site internet de l'Association Tilia

Les supports de cours, qu'ils soient sous format matériel ou numérique, sont strictement réservés à un usage personnel, non commercial, et non transmissible.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation des supports de formation à des fins commerciales ou de formation tierce est interdite sans accord préalable écrit de l'Association Tilia.

Le contenu du site internet de l'Association Tilia (<https://association-tilia.ch/>) et des supports de cours (textes, images, présentations, etc.) est protégé par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée peut entraîner des sanctions juridiques.

9. Assurance

Chaque participant est responsable de sa propre couverture d'assurance. L'Association Tilia décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommages survenant durant les formations.

10. Protection des données

Les données personnelles des participants sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation des formations et ne sont pas transmises à des tiers.

11. Respect de la déontologie

Il est formellement interdit de se présenter aux activités sous influence de produits tels qu'alcool ou drogues.

Il est formellement interdit d'emporter le matériel présent aux activités et qui est propriété des intervenants, des lieux d'activité, des autres participants, tels que livres, outils, etc...

Toute personne adoptant un comportement inapproprié, irrespectueux ou dangereux envers les autres et la nature pourra faire l'objet d'un avertissement, d'un blâme ou d'une exclusion. Ces sanctions sont laissées à l'appréciation du comité de l'Association Tilia.

En cas d'exclusion, aucun remboursement auprès du participant ne sera fait.

12. Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme et les lieux, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

13. Droit applicable aux tribunaux compétents

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. En cas de litige, le for juridique est situé dans le canton de Vaud, et les tribunaux compétents sont ceux du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois.